



SANTÉ, SOCIAL,
SERVICES AUX
PERSONNES



Contact : 05 55 12 31 31

Site(s) de formation

- Lycée Suzanne Valadon - Limoges

Certificateur : Ministère chargé de la santé

code RNCP : n°35832

Date de publication : 30/07/2021

Diplôme d'Etat Auxiliaire de puériculture

PRÉSENTATION MÉTIER

Le DE d'auxiliaire de puériculture forme de futurs professionnels capables de réaliser des activités de soins courants (liées à l'hygiène et à l'alimentation) et d'éveil (lecture, loisirs créatifs, activités motrices ...) visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant. Il agit sous la responsabilité de l'infirmier(e) puéricultrice.

OBJECTIFS

- Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale.
- Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences.
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique professionnel.

PUBLICS / PRE-REQUIS

- Tout public
- Aucune condition de diplôme
- Etre âgé d'au moins 17 ans à l'entrée en formation

Un référent Handicap est à votre disposition pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation. Contactez le GRETA.





Diplôme d'Etat Auxiliaire de puériculture

Durée

La formation d'une durée totale de 1540h se déroule sur :

- 12 mois en formation initiale
- 12 à 18 mois en contrat d'apprentissage

Validation / Modalités d'évaluation

- Diplôme d'Etat Auxiliaire de puériculture, niveau 4
- Attestation de formation

Modalités de formation

- Allègement de formation possible selon les diplômes obtenus
- Alternance entre formation théorique et formation clinique

Modalités de financement

- Région Nouvelle Aquitaine
- Apprentissage
- Formation continue

Tarif de référence*

- 7 315 € (parcours complet)

*Retrouvez nos conditions générales de vente sur le site Internet

CONTENU

BC01 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

- Accompagner l'enfant dans sa vie quotidienne et sociale, proposer des activités d'éveil et d'éducation adaptées, repérer les situations à risque et appliquer des mesures de prévention.

BC02 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

- Évaluer l'état clinique pour adapter les soins, réaliser des soins appropriés et accompagner la personne dans ses déplacements.

BC03 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

- Etablir une communication adaptée pour accompagner la personne.

BC04 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées. Repérer et traiter les anomalies : l'entretien des locaux, les matériels de soins.

BC05 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

- Assurer la traçabilité des soins, organiser son activité, travailler en équipe et améliorer sa pratique.

DEBOUCHES PROFESSIONNELS / POURSUITE D'ÉTUDES

Poursuite d'études : Un auxiliaire de puériculture peut poursuivre sa formation et préparer le DE d'infirmier ou l'école d'éducateur de jeunes enfants.

Métier accessible : L'auxiliaire de puériculture intervient en crèche, milieu hospitalier, protection de l'enfance et IME.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- Admission sur dossier et entretien avec jury
- Rentrée 2025 : dossier de candidature téléchargeable sur le site du GRETA à partir du 19 mai 2025